

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014**

Date de convocation : 08/12/2014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11 en présence : 11 votants : 11

L'an deux mil quatorze, le quinze du mois de décembre, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, M.A. DUPUIS, P. LEFEBVRE, M. DEGAUCHY, V. LEROY, P. FRASQUET, F. LOIFERT, C. FORMONT, C. CAPELLE, R. LETOMBE.

Absents excusés : T. WILLECOCQ

Procurations : T. WILLECOCQ donne procuration à M.A. DUPUIS

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

Lecture faite de la séance du 24 novembre 2014

**1 – ACCUEIL PERISCOLAIRE**

La Maire rappelle le fonctionnement de l'accueil périscolaire et qu'elle est gérée par la CCPN qui a la compétence « Développement des actions en faveur de l'enfance et la petite enfance (contrat enfance, crèches, haltes garderies, cantines scolaires, accueil périscolaire ...) ».

**2 – CONVENTION DE REVERSEMENT DU FONDS D'AMORCAGE A LA CCPN**

Le Maire rappelle que la loi du 8 juillet 2013 prévoit le versement du fonds d'amorçage pour mettre en place les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et que cette aide peut être reversée à l'EPCI compétent en la matière. La CCPN nous demande donc son reversement et la signature d'une convention sur la base de 50€ par élève. Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à reverser cette aide et à signer la convention de reversement avec la CCPN.

**3– CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DU HANGAR PLACE DE LA MAIRIE**

Le maire informe l'assemblée que la Commission des travaux s'est réunie le lundi 8 décembre 2014 pour choisir les entreprises pour les travaux d'assainissement, de maçonnerie, de toiture et de viabilisation du hangar place de la Mairie.

Ont été choisis :

Pour l'assainissement → entreprise VADEZ TP pour un montant de 14 053,20€ HT

Pour la maçonnerie → entreprise SARL ORHANT - MYJAK pour un montant de 28 927,00€ HT

Pour la toiture → entreprise EURL TURGY pour un montant de 8 000,00€ HT

Pour la viabilisation → entreprise VADEZ TP pour un montant de 3 930,55€ HT

**QUESTIONS DIVERSES**

Une demande d'un usager qui rencontre des difficultés de mobilisation sur le trottoir square de la Chambérie qui n'est pas praticable en fauteuil roulant est présentée. Le Conseil Municipal réfléchit sur la solution à apporter.

Le Maire,  
Daniel CHARLET

